



Ouagadougou, le 14 JUIL 2020

CC

COMMUNIQUE

Le président de la commission chargée de déterminer les indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique urgente pour la libération du site de l'Université Ouaga II informe les populations impactées ayant posé des réclamations qu'elles sont conviées à des séances d'examen et de règlement avec la commission ad'hoc mise en place à cet effet conformément aux listes de passage qui sont affichées dans les mairies des communes de Saaba et de Loumbila ainsi qu'à l'école primaire publique de Kouanda.

Les personnes concernées par ces réclamations sont invitées à respecter scrupuleusement les plages de passage et le calendrier établi à cet effet.

Les travaux se dérouleront dans la salle de réunion sise au 2^{ème} étage du bâtiment abritant la présidence de l'Université Ouaga II les 17, 18 et 20 juillet 2020 pour les réclamations enregistrées au compte de la mairie de

Loumbila et les 21, 22, 23, 24 et 25 juillet 2020 pour celle enregistrées au titre de la mairie de Saaba. Aucun traitement de litige ne sera encore possible après la période retenue.

Le président de la commission sait compter sur votre compréhension et votre franche collaboration.

Le Président de la commission

Ousmane ZOUNGRANA

Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabé

Ampliations :

- Président de l'UO2 ;
- Gouverneur de la région du Centre ;
- Gouverneure de la région du Plateau central ;
- Haut-Commissaire du Kadiogo ;
- Haut-Commissaire de l'Ouhimbé ;
- Préfet de Saaba ;
- Préfet de Loumbila ;
- Maire de Saaba ;
- Maire de Loumbila.
- DGI (ATCR),
- Chrono.